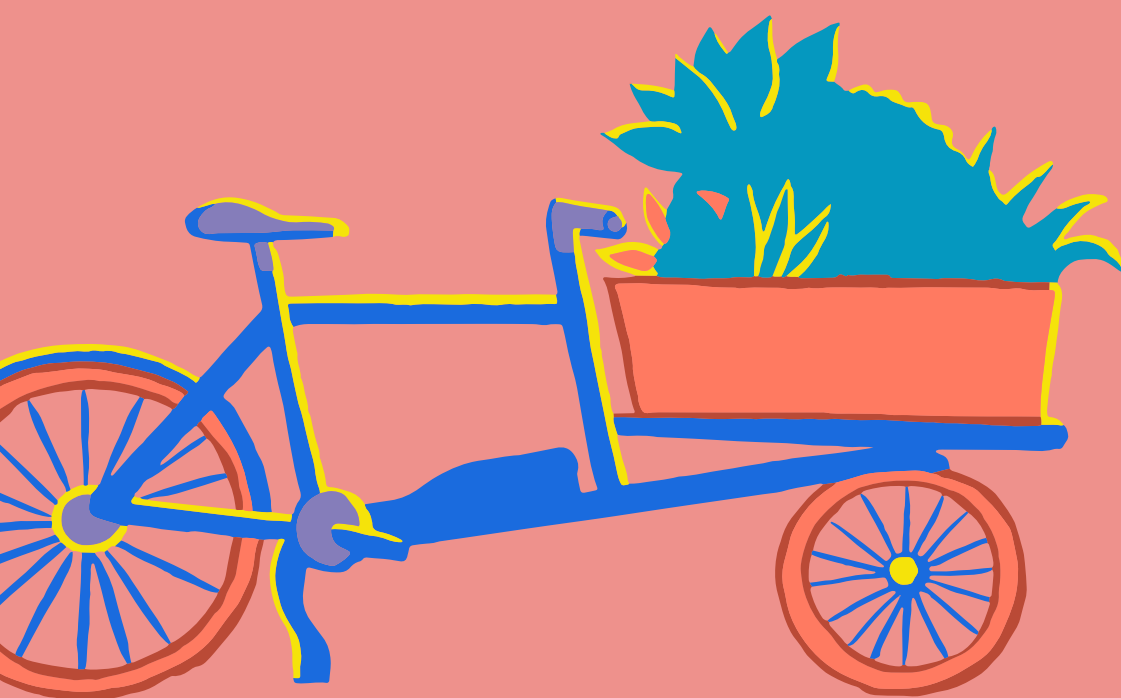


PLAN VÉLO

2



2024-2027

SOMMAIRE

Introduction

De nouvelles orientations dans un contexte local toujours plus engageant

AXE 1 : Poursuivre la création d'aménagements et traiter les points noirs

AXE 2 : Poursuivre la création d'une offre de stationnement vélo de surface et sécurisé en améliorant sa gestion

AXE 3 : Soutenir un écosystème favorable au développement de la pratique vélo

AXE 4 : Poursuivre le dialogue avec les cyclistes et les associations et avoir un plan de communication pour valoriser la pratique et l'encourager

AXE 5 : Inscrire la Ville de Pantin dans l'exemplarité

Des moyens à déployer pour atteindre ces objectifs

Conclusion

Au-delà de 2027, Pantin une ville en grande mutation
Vers un plan mobilités actives

Synthèse

Récapitulatif du plan d'action avec indicateurs associés

Annexes

Fiches PCAET



INTRODUCTION

Adopté en juillet 2019, le premier Plan Vélo pantinois a permis une forte progression de la pratique cyclable. La pandémie de COVID-19 et la possibilité de réaliser des aménagements rapides et transitoires à destination des cyclistes a permis de redessiner rapidement le gabarit des voiries pantinoises pour y insérer des aménagements majeurs, notamment sur les axes départementaux, sans que ces derniers ne soient remis en cause.

Le Plan Vélo 1 s'est concentré sur la réalisation d'aménagements cyclables en lien avec le Département de la Seine-Saint-Denis. Pantin bénéficie, à l'issue de ce premier Plan Vélo, d'un réseau cyclable efficace et bien utilisé et d'un maillage de stationnement reconnu. L'ensemble des points noirs sont identifiés et des réponses à court, moyen et long terme ont été apportées. Ce premier Plan Vélo tire donc un bilan positif des réalisations engagées par la ville au regard des objectifs fixés par le document stratégique.

Il importe avec le Plan Vélo 2 de développer la pratique et la culture du vélo en ville. A l'issue du Plan Vélo 2, la Ville de Pantin ambitionne d'avoir créé un véritable éco-système autour de la pratique cyclable et du vélo.

De nouvelles orientations dans un contexte local toujours plus engageant

Pour se poursuivre, le Plan Vélo 2 peut compter sur un contexte réglementaire ambitieux et engageant.

Alors que le climat vélo s'améliore et que la pratique évolue rapidement, un ensemble de plan d'actions et de financements associés vont créer un effet accélérateur et faire entrer la pratique cyclable dans la stratégie d'aménagement de l'ensemble des nouveaux projets et ceci avec un dimensionnement prioritaire au regard des autres modes de déplacements.

Le Plan National Vélo et Marche

L'ambition française est de donner accès à chaque Français à une solution de mobilité écologique. Avec le « Plan vélo et marche 2023-2027 », l'État investit 2 milliards d'euros dans l'objectif de doubler et d'atteindre 80 000 km en 2027 et 100 000 km d'aménagements cyclables sécurisés en 2030. 250 millions d'euros seront dédiés chaque année pour l'accélération du développement des aménagements cyclables en France.

Le Réseau Express régional vélo (VIF)

Le RER Vélo (VIF) est un aménagement du réseau francilien de pistes cyclables initié en 2019 par le Collectif vélo Île-de-France et adopté en mai 2020 par la région Île-de-France, comme réseau express vélo de son territoire. Ses 9 lignes cyclables relieront les grands pôles de l'Île-de-France. Le 27 mai 2020, la Région a approuvé par délibération au Conseil Régional, son soutien au VIF, doté d'un budget à hauteur de 300 millions d'euros. Le vélo étant un mode de transport à part entière, la Région a décidé d'intégrer le VIF dans la charte des modes Île-de-France Mobilités. Pantin est traversée par la Ligne RER V-2 : Vélizy-Villacoublay / Aéroport Charles-de-Gaulle et la ligne V-3 Maurepas-La Verrière / Claye-Souilly-Parc des expositions de Villepinte.

La stratégie vélo départementale 2024

Pour confirmer la place du vélo comme solution de transport à part entière en Seine-Saint-Denis, les élus du Conseil Départemental ont adopté la Stratégie Vélo Départementale pour

un territoire 100% cyclable d'ici 2024. Une ambition olympique affirmée pour ce Département densément peuplé et urbanisé. Côté budget, les 150 millions d'euros sur quatre ans sont comparables à l'investissement de métropoles engagées sur le vélo. Un vrai coup d'accélérateur pour soutenir la mobilité cyclable de manière structurée en Seine-Saint-Denis.

Votée le 18 avril 2019, la Stratégie Vélo du Département s'organise en trois axes. D'abord, avec 100 % de voirie départementale cyclable, l'infrastructure favorisera l'accès aux gares. Deuxième axe, la culture vélo sera encouragée par le soutien aux associations via des appels à projet pour le développement de leurs animations (réparation, vélo-école), par la mise en place de services (maison du vélo, station de gonflage) ainsi que des actions ciblées auprès des collégiens, du grand public ou des agents des administrations (mise à disposition de vélos à assistance électrique de service...). Enfin, le troisième axe mettra l'accent sur la gouvernance pour concerter l'action avec les villes, les établissements publics et les associations.

La traduction pantinoise de cette stratégie a permis la pérennisation des voies cyclables sur l'avenue Jean Lolive, la requalification de l'avenue Jean Jaurès au standard du RER vélo, la requalification d'une partie de l'avenue du Général Leclerc, la création de nouvelles traversées piétonnes et cyclistes sur le Pont de la Mairie ou encore la mise en sens unique des axes Méhul et Lavoisier. Le chemin de Halage, le long du canal de l'Ourcq devrait également profiter des investissements départementaux.

Plan Local de Mobilité d'Est Ensemble

Adopté en 2015, le Plan Local de Déplacements (PLD) d'Est Ensemble est en cours de révision et devient le Plan Local de Mobilité (PLM). Le Plan Local de Mobilité est le document stratégique qui définit la politique publique organisant les mobilités à l'échelle du territoire. Il en résulte un plan d'actions concret sur cinq ans. Le PLM aborde la mobilité dans toutes ses dimensions : transports collectifs, modes actifs (marche à pied, vélo), trafic routier et stationnement, transport de marchandises, nouvelles mobilités, accompagnement et conseil en mobilités. Par délibération du Conseil de Territoire du 28 septembre 2021, Est Ensemble a ainsi engagé formellement le processus d'évaluation du PLD de 2015 et d'élaboration du PLM. Lors du Conseil de territoire d'Est Ensemble du 8 novembre 2023, le projet de PLM a été arrêté. Il s'agit d'un document opposable au plan vélo communal, dans lequel le Plan Vélo 2 doit s'inscrire.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire, dont font partie les mobilités.

L'objectif de la Ville de Pantin, à travers ce PCAET, est à la fois d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire, de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en se fixant des objectifs de réduction et une trajectoire carbone jusqu'en 2030. Mais également d'anticiper et accompagner l'adaptation de son territoire aux effets inéluctables des changements climatiques, qui seront de plus en plus prégnants dans les années et décennies à venir.

Le programme d'actions en lien avec la mobilité s'inscrit dans deux grandes thématiques visant notamment à limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air (Nox, particules fines...) à travers :

- Axe 1 : Une ville où l'on respire bien (14 actions)
- Axe 6 : Une administration qui s'engage (14 actions)

Le PCAET pantinois a été adopté en décembre 2023 pour une durée de 7 ans. Le Plan Vélo 2 devra s'inscrire dans sa continuité à travers la poursuite des actions suivantes :

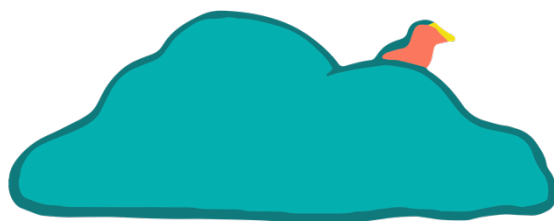
- Réviser la politique de stationnement
- Poursuivre le Plan Vélo et créer un Plan Piéton
- Développer l'aide mobilité pour l'acquisition d'un vélo
- Développer les vélos bus
- Transmettre le Savoir Rouler A Vélo
- Mettre en place un Plan de mobilité employeur (PDME) et un Forfait mobilité durable (FMD)
- Optimiser et décarboner la flotte de véhicules de la Ville
- Sensibiliser et former les agents et les élu.es à la transition écologique

Vers un nouveau plan de circulation pantinois favorable aux mobilités actives

Parallèlement à ces plans stratégiques, la Ville de Pantin a lancé en janvier 2022 une grande étude globale afin de repenser son schéma de circulation dans un objectif d'apaisement et de sécurisation de la voirie au profit des modes actifs.

Le passage à ce nouveau plan de circulation qui vise autant des axes départementaux que des axes municipaux se fera en plusieurs étapes à partir de fin 2023-début 2024.

Ce nouveau plan est conçu pour centrer le trafic automobile sur les voiries adaptées et capacitaires et limiter le trafic de transit par les quartiers résidentiels, apaiser les voiries locales par la création de quartier en boucle et la mise en sens unique de certaines voies.



Axe 1 : Poursuivre la création d'aménagements et résorber les points noirs en lien avec l'étude de circulation

1) Requalifier les voies en intégrant des aménagements cyclables

a. Rénovation des voiries communales

En lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les rues suivantes, à l'occasion de leur rénovation intégreront un aménagement destiné aux modes actifs :

Axes	Description	Travaux
Rue Hoche	Piétonnisation	2024
Rue Auger	Requalification de façade à façade avec contre sens cycliste	2024-2025
Rue Montigny	Création d'une rue jardin	2024
Rue Méhul	Mise à sens unique pour apaiser le trafic et création d'un contre sens cyclable	2024
Rue Diderot	Requalification de la voie en intégrant de fortes contraintes à la circulation	2025
Josserand	Création d'une rue école	2025
Rue du Pré Saint Gervais	Mise en sens unique et requalification de façade à façade	2025
Rue Cartier Bresson	Mise en sens unique et contre sens cyclable et requalification de façade à façade	2025
Rue Honoré	Mise en sens unique et contre sens cyclable et requalification de façade à façade	2025
Rue Gobaut	Requalification	2025
Rue Magenta	Requalification de la placette piétonne	2026-2027
Chemin latéral au chemin de fer	Requalification	2026-2027
Louis Nadaud	Piétonisation	2026-2027
Cheval Blanc	Requalification	2026-2027
Victor Hugo	Mise en sens unique et contre sens cyclable	Après 2026 +

PLAN VÉLO 2 2024-2027



b. Soutien opérationnel au plan vélo départemental de Seine Saint Denis

Le Plan Vélo départemental de Seine-Saint-Denis prévoit la mise en œuvre d'aménagement cyclables sur le territoire de Pantin. La ville de Pantin apportera son concours opérationnel pour la réussite de celui-ci avec la participation à des comités techniques, des comités vélo et en assurant le lien avec les usagers Pantinois.

Aussi le Plan Vélo 2 verra la requalification de 2 tronçons cyclables très attendus des cyclistes, dont pour certains le calendrier n'est pas encore connu :

- L'avenue du Général Leclerc entre le carrefour Delizy et le Pont de la Mairie. Poursuivit par la requalification de cette avenue entre le Pont de la Mairie et le Tram T ;
- Le canal de l'Ourcq – chemin de Halage, itinéraire identifié dans le cadre de la V3 du VIF.

Alors que plusieurs axes départementaux ne bénéficient pas encore d'aménagements cyclables, il est proposé à l'occasion du Plan Vélo 2 d'étudier des expérimentations tactiques en lien avec le Département et les communes limitrophes qui ont compétence sur les axes suivants :

- Rue Jules Auffret
- Rue Anatole France
- Voie de la Résistance, Rue du Bois (RD 35 ter)

Des études dans la perspective de la pérennisation des mises en sens unique des rues Méhul et Lavoisier pourraient également être engagées si les aménagements tactiques réalisés en 2024 montrent une satisfaction des différents usagers de l'axe, en lien avec la requalification urbaine de ce secteur à venir.

Enfin, l'entretien des aménagements tactiques existants devra faire l'objet d'une attention particulière et faire l'objet de crédits dédiés. Si l'avenue Jean Jaurès a entamé fin 2023 sa requalification intégrant un aménagement cyclable dédié et pérenne, il convient de rappeler que plusieurs années seront nécessaires au traitement de l'axe dans sa totalité. Il en est de même de l'avenue Jean Lolive qui bénéficie d'un aménagement tactique depuis 2021. Aménagement qui ne deviendra pérenne qu'en prévision de l'arrivée de TZen3 à l'horizon 2030.

2) Traiter les points noirs

Le baromètre des villes cyclables dont l'étude a été menée en 2021 identifiant de nombreux points noirs sur le territoire de la commune de Pantin. Plusieurs actions ont déjà été menées pour répondre au sentiment d'insécurité des cyclistes avec notamment le traitement des coupures urbaines suivantes :

- Mise en couleur et sécurisation des pistes cyclables sur le Pont de la SNCF avenue Edouard Vaillant
- Mise en couleur et création de nouvelles traversées cyclistes et piétonnes sur le pont de la Mairie

Le traitement de ces points noirs pourra être amélioré au fur et à mesure de la mise en place du nouveau plan de circulation qui vise, à terme, à réduire fortement le trafic sur le pont de la Mairie.

La Municipalité travaille activement à la résorption continue des points noirs, dans un contexte de fortes transformations de la ville et de multiples travaux.



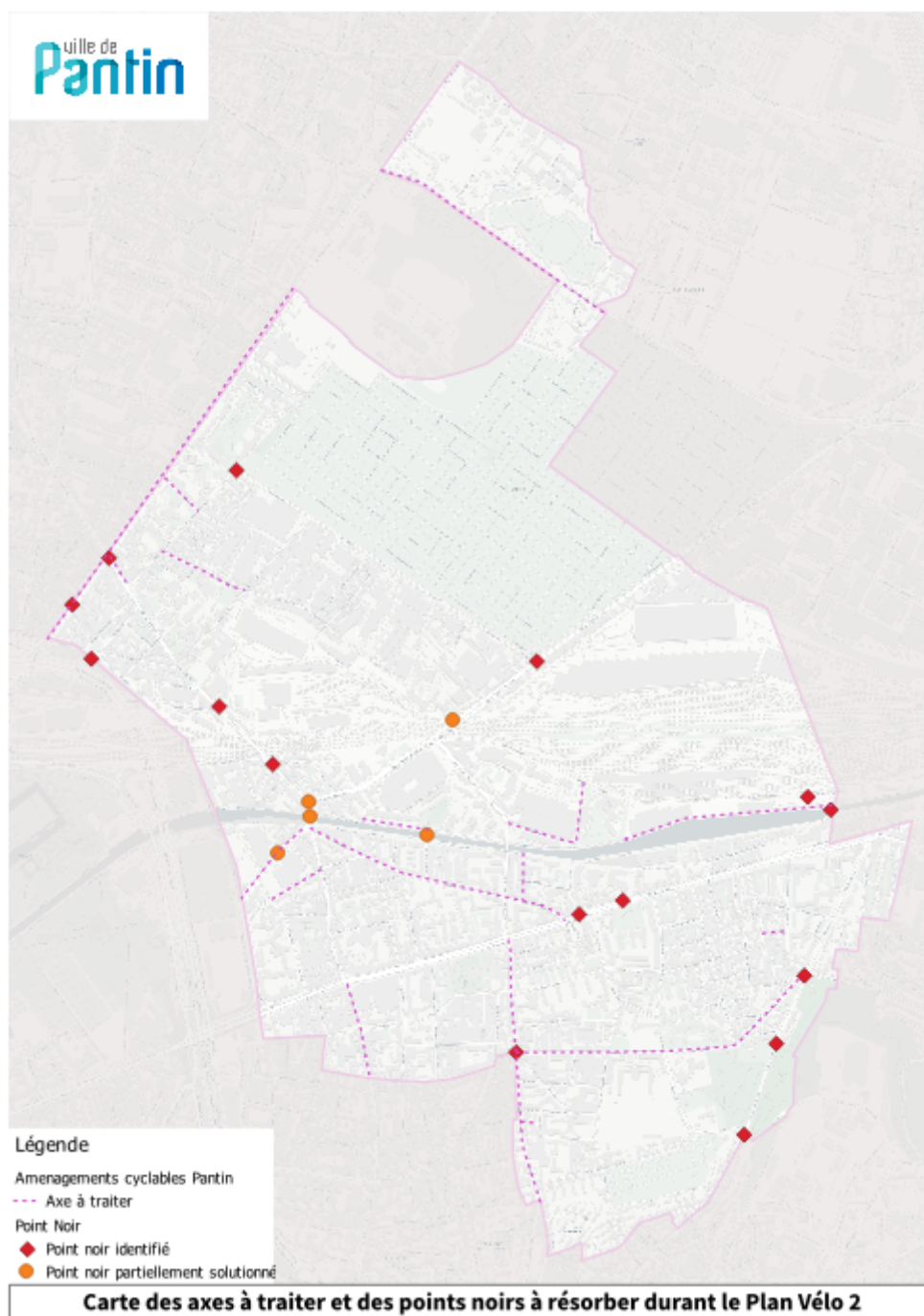
PLAN VÉLO 2

2024-2027

Les points noirs identifiés ci-dessous feront l'objet d'études et d'interventions dans le temps du Plan Vélo 2.



Carte des axes à traiter et des points noirs à résorber pendant le Plan Vélo 2



3) Poursuivre les opérations de voirie en faveur de tous les modes actifs





PLAN VÉLO 2

2024-2027

D'autres projets d'apaisement des voies (rues écoles, rues jardins, voies piétonnes ...) concourent à l'objectif d'offrir des déplacements pacifiés aux cyclistes et aux piétons :

- Rue Montigny
- Rue Régnault
- Rue Candale
- Rue Hoche
- Rue Marie-Louise
- Rue des Grilles
- Rue Diderot

Axe 2 : Poursuivre la création d'une offre de stationnement vélo sécurisé

1) Stationnement vélo sur les espaces publics : augmenter l'offre de stationnement et améliorer sa gestion

La ville de Pantin est devenue en quelques années la ville d'Est Ensemble la mieux équipée en stationnement vélos de surface. Plus de 2 000 emplacements supplémentaires ont été créés en dégagement de visibilité aux carrefours et aux abords des principaux équipements. Cette offre a aussi été complétée par des demandes des usagers et une observation fine des pratiques et des besoins.

La ville poursuivra l'implantation de stationnement vélos de surface en suivant deux logiques :

- Augmenter l'offre sur les zones en tension (Hoche, Mairie, Eglise, terrain de sport, écoles...)
- Equiper les futures zones en développement urbain
 - Centre-Ville
 - Eco-Quartier
 - Fort d'Aubervilliers
 - Grandes Serres

Pour permettre une bonne gestion du parc de stationnement vélo en surface, des opérations de mise en fourrière seront réalisées à minima une fois par an afin de libérer l'espace public des épaves vélos et cadenas abandonnés.

2) Proposer du stationnement vélo dans des espaces sécurisés aux usagers ne disposant pas de locaux vélos

La crainte du vol constitue un frein majeur à l'utilisation du vélo en ville.

L'augmentation des stationnements vélos dans le PLUi pour les constructions neuves et notamment les bureaux, en lien avec la nouvelle réglementation nationale, permet pour les constructions neuves de traiter le sujet dès la conception des projets d'habitation et de bureaux. Encore faut-il que ces locaux soient respectés ! Le Plan Local de Mobilités d'Est Ensemble poursuit cette ambition en proposant, dans les nouvelles constructions, un emplacement de stationnement par personne constituant le foyer.

Néanmoins, beaucoup d'immeubles d'habitations et de bureaux existants ne disposent pas d'un espace de stationnement sécurisé pour les vélos ni de possibilité d'en installer.

Des solutions existent mais ne sont pas suffisamment dimensionnées à ce jour.





PLAN VÉLO 2

2024-2027

La gare RER de Pantin bénéficie d'ores et déjà d'un dispositif de Parking Vélos sécurisés (consigne) offert par Ile-de-France Mobilités en lien avec la SNCF de 56 emplacements. Ce service pourrait connaître un plus grand développement en lien avec les projets urbains des grandes serres ou de l'Eco Quartier. Par ailleurs, l'abris vélos adossé à la gare RER devrait connaître une extension d'ici fin 2024. La SNCF étudie actuellement le renforcement de l'offre de Parkings Vélos Île-de-France Mobilités pour la gare de Pantin. Dans un premier temps, le projet consisterait en une requalification de l'abri et une densification du nombre d'arceaux.

Un système parking Vélos sécurisés (consigne) Ile-de-France Mobilités est également attendu à Fort d'Aubervilliers dans la cadre de l'arrivée de la Ligne 15 Est.

Dans le cadre de ce plan vélo, la ville de Pantin explorera des solutions diverses et innovantes pour créer des espaces de stockages sécurisés.

3) Stationnement dans les parkings publics de la ville

C'est également vers des locaux vélos publics en ouvrage que la Ville souhaite s'orienter afin de répondre à une demande toujours plus croissante de besoin de stationnement sécurisé. Les parkings de la ville et ceux des bailleurs doivent devenir une cible privilégiée d'étude pour de nouveaux emplacements.

Une première expérimentation sera lancée en 2024/2025 afin de proposer une consigne vélos dans les parkings publics Eglise et Hoche. Ces derniers seront respectivement équipés d'une zone pouvant accueillir de manière sécurisée, par abonnement mensuel ou annuel, 30 vélos et 3 vélos cargo (Eglise) et 20 vélos et 2 vélos cargo (Hoche). Cette première expérimentation sur deux parkings différents permettra de définir les besoins de ce type d'équipement à destination des cyclistes.

4) Rez-de-chaussée d'immeuble

Dans le secteur des 4 chemins, en plus d'un travail collaboratif avec les bailleurs, une expérimentation en lien avec la création d'une foncière est à l'étude, afin d'affecter un local au stationnement de vélos.





Axe 3 : Soutenir un écosystème favorable au développement de la pratique vélo

1) Engager le Savoir Rouler à Vélo à tous les âges et pour tous

L'apprentissage du vélo et du Savoir Rouler A Vélo est une des priorités que se fixe la Municipalité pour le Plan Vélo 2.

Dans la poursuite de cet objectif, la Ville de Pantin pourra compter sur son tissu associatif, et notamment la Régie du Vélo nouvellement créé. Elle continuera de soutenir les initiatives d'apprentissage du vélo et de la sécurité routière qui se tiendront dans l'enceinte des écoles.

Les animateurs des centres de loisirs et les animateurs sportifs de la Ville seront également le relai de cet apprentissage. Toutefois, l'enjeu du Savoir Rouler A Vélo, dont la mise en œuvre doit être massive pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement, nécessite la mise en place d'un dispositif national à l'image du « Savoir Nager ». Est Ensemble pourrait également être le relai de cet apprentissage à travers son personnel sportif.

Le terrain d'apprentissage du Square éphémère rue Denis Papins sera valorisé afin d'être mieux connu.

2) Soutenir les associations liées au développement de la pratique du vélo

La Ville de Pantin poursuivra sa collaboration avec la Cyclofficine de Pantin installée rue Magenta et encouragera le bon fonctionnement de la Régie et de la Cité du vélo dont l'un des objectifs est la création d'une Vélo Ecole et d'un lieu dédié à la culture cycliste.

Par ailleurs la ville s'engage à étudier attentivement toute demande de subvention déposée par les associations à but non lucratif, relative à des projets d'accompagnement du développement de la pratique du vélo (autoréparation, actions de sensibilisation, apprentissage, ...)

Des bourses au vélos continueront d'être organisées, notamment à l'occasion de la journée sans voiture qui a lieu chaque année en septembre.

3) Maintien de la subvention à l'achat d'un vélo mécanique

L'aide à l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion et d'accessoires se poursuivra.

4) Des expérimentations en faveur du Vélo Santé et du Vélo Handicap

Un travail avec les centres de santé pourra être engagé afin de développer un programme santé à vélo.

Le sujet du vélo et du handicap et de l'accès des aménagements sera investi en s'appuyant sur les ressources locales, et notamment l'association pantinoise Staarp Tandem.



PLAN VÉLO 2

2024-2027



Axe 4 : Poursuivre le dialogue avec les cyclistes et les associations et avoir un plan de communication pour valoriser la pratique et l'encourager

1) Améliorer le service de location de vélo en libre-service

Implanté en 2009 à Pantin, le service Vélib', de location de vélos mécaniques et électriques, opéré par le syndicat mixte Vélib' Métropole auquel la ville de Pantin est adhérente, compte aujourd'hui 21 stations, soit 475 bornes. Utile pour les trajets de courte distance et offrant un service aux utilisateurs ne souhaitant ou ne pouvant pas faire l'acquisition d'un vélo, ce service reste plébiscité et nécessaire à Pantin.

L'enjeu du Plan Vélo 2 sera de travailler en collaboration avec le syndicat Vélib' Métropole pour améliorer la disponibilité des vélos et la qualité de services offert aux usagers.

2) Poursuivre le dialogue avec les acteurs et les associations

La Ville de Pantin possède un organe de concertation des cyclistes depuis 2019. Cette instance se réunit au moins 3 fois par an. Elle est l'occasion d'une présentation des projets réalisés et de recueil des avis, et besoins des usagers cyclistes.

Début 2023, cette instance a été renouvelée avec toujours comme objectif de mieux servir les cyclistes et répondre au plus près aux besoins des usagers à l'occasion d'un travail collaboratif, constructif et régulier. L'ensemble des enjeux d'aménagement et de communication identifiés par le Plan Vélo 2 ont été élaboré à l'occasion d'un travail suivi avec les membres du Comité Vélo renouvelé pour l'occasion.

Le Plan Vélo 2 s'inscrit dans cette continuité avec :

- Organiser des Comités Vélo réguliers et poursuivre le travail collaboration et d'amélioration continue pour encourager la pratique cyclable ;
- Poursuivre les échanges avec les associations en lien avec la pratique cycliste

3) Mener des campagnes de communication en faveur du partage des usages et de la pratique cycliste

La pratique cycliste bénéficie aujourd'hui de nombreuses communications via le Journal Municipal Canal notamment. Le mois de septembre est traditionnellement réservé à une double page sur la mobilité et notamment le vélo. La poursuite des objectifs du Plan Vélo 2 devra continuer d'être mis en valeur via les outils de communication municipaux.

En lien avec le Comité Vélo, des campagnes de communication qui reprennent les éléments suivants seront menées sur :

- Les bienfaits de la pratique
- Le réseau cyclable pantinois bien développé
- Le partage de l'espace public (stationnement sauvage, SAS vélo, zone piétonne, panneaux directionnels, cédez-le-passage)
- Le code de la rue et la code de la route : réviser vos acquis

Les canaux de communication devront être multidimensionnels. Le journal Canal pourra être un support efficace pour communiquer largement. Des campagnes orales sont également encouragées et jugées primordiales, notamment en lien avec la Police Municipale.



PLAN VÉLO 2 2024-2027



Les deux priorités de communication suivantes sont souhaitées par la communauté cyclistes :

- Le respect du SAS vélos
- La lutte contre le stationnement sauvage

Des événements de communication in situ, en direction des cyclistes, sont souhaités sur les thèmes suivants, en lien avec la Préfecture de Police et les associations :

- La sécurité et la visibilité des cyclistes notamment la nuit
- Les bonnes manières d'attacher son vélo

D'autres événements de communication pourraient être menés à l'initiative des cyclistes afin d'encourager la culture cycliste pantinoise :

- Défi Mai à vélo
- Rallye vélo sur le modèle des foulées pantinoises
- Vélorution

La Municipalité encouragera et facilitera les initiatives en la matière.

Public	Thème	Objectifs	Modalités	Direction partenaires
Cyclistes	• Visibilité • Respect du code de la route • Lutte contre le vol de vélos	• Responsabilité des • Sécurité • Partage espaces	• Événement de mise en situation (angle mort, déplacement nocturne...) • Distribution de goodies	• Démocratie locale • Communication
Automobilistes	• Evolution du code de la route • SAS vélos • M12 • Zone 30 • Sanctions associées	• Responsabilité • Sécurité • Partage des espaces	• Double page dans le journal Canal • Affichages Decaux	• Communication
Enfants	• Apprentissage du Savoir Rouler à Vélo		• Article dans le Canal • Soutien aux associations • Mise en valeur des lieux dédiés	• Communication • Associations locales • Direction des Sports • Direction de la Jeunesse
Tous les usagers	• Intérêt du vélo (temps de parcours, santé) • Mobilisation citoyenne (vélorution, mai à vélo, ...)	• Report modal	• Désignation d'un référent vélos	• Communication • Démocratie Locale

Une campagne de mise en avant des cyclistes pantinois pourrait être imaginée à l'instar de ce qui a été fait pour les agents de la propreté sur les grilles de l'Hôtel de Ville





PLAN VÉLO 2

2024-2027

Axe 5 : Inscrire la Ville de Pantin dans l'exemplarité

La mise en place un plan de mobilité employeur (PDME), l'instauration d'un Forait Mobilité Durable et la décarbonation de la flotte de véhicules de la ville sont d'ores et déjà inscrite dans le PCAET. L'obtention d'un label type employeur pro-vélo sera étudié pour améliorer la pratique pour toutes et tous.

D'autres actions pourraient être menées auprès des agents de la Direction de l'Espace Publics qui portent le Plan Vélo 2, et notamment

- Former les surveillants de secteurs et chargés d'opérations de voirie sur les déplacements à vélo
- Former les surveillants de secteurs et chargés d'opérations de voirie sur les déplacements des PMR
- Former les surveillants de secteurs et chargés d'opérations de voirie aux continuités cyclables lors des travaux

Des moyens à déployer pour atteindre ces objectifs

La réalisation d'un véritable éco-système autour de la pratique cycliste et plus globalement des mobilités actives implique deux éléments fondamentaux : un budget dédié et des ressources humaines.

Les importants investissements dans les infrastructures cyclables depuis l'adoption du Plan vélo 1 se sont traduits par une explosion de la pratique cyclistes. Désormais, il semble primordial de poursuivre ces investissements tout en orientant le budget vers des dépenses de fonctionnement visant le changement de comportement en direction des modes actifs, en intégrant en plus du vélo, la marche.

Le budget devra au moins rester constant pour assurer une efficace réalisation des ambitions portées par le Plan Vélo 2. Le chantier vers une ville plus marchable doit lui aussi être engagé. Ainsi, chaque année la collectivité investira, en plus des montants de réaménagements de voiries inscrits au plan pluriannuel d'investissement, un minimum de 200 000 euros dédié à la pratique cycliste et à la culture vélo.





Conclusion

A partir de 2027, Pantin accueillera deux opérations urbaines majeures :

- L'écoquartier de la Gare de Pantin
- L'ouverture du site Grandes Serres

Ces deux opérations d'ampleur vont profondément changer le paysage pantinois et augmenter l'attractivité de la ville. Les prochaines actions devront intégrer ces nouvelles données et inscrire l'accès à ces sites par des mobilités actives comme enjeu majeur. En parallèle, le réseau de transport public de surface se trouvera nettement amélioré par l'arrivée du Tzen3, de la ligne de métro 15 et de la liaison bus Nord-Sud.

La Ville de Pantin agit depuis plusieurs années pour favoriser et encourager les déplacements piétons. En témoigne l'adoption en 2010 d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics qui permet aujourd'hui de considérer que 79 % de la voirie est accessible en 2023. Ce travail de mise en accessibilité se poursuit chaque année pour atteindre à terme 89%. Depuis 2016 : 100 000 à 150 000€ de budget annuel sont consacrés à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.



PLAN VÉLO 2 2024-2027



ANNEXES

Récapitulatif du plan d'action avec indicateurs de suivi associés

Axes de travail	OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
AXE 1 : Poursuivre la création d'aménagements et résorber les points noirs	Poursuivre la création d'aménagements	Equiper toutes les voiries d'un dispositif en faveur des modes actifs	Kilomètres d'aménagements cyclables réalisés Surface piétonnisée
	Sécuriser les cyclistes	Résorber les points noirs	Nombre de points noirs traités
AXE 2 : Poursuivre la création d'une offre de stationnement vélo de surface et sécurisé en améliorant sa gestion	Permettre aux cyclistes de se stationner à l'occasion de leur déplacements	Poursuivre la création d'une offre de stationnement vélo de surface	Nombre de places de stationnement créées en surface
	Créer une offre de stationnement sécurisé	Créer des places de stationnement sécurisé	Nombre de places de stationnement sécurisé créée
	Améliorer la gestion du stationnement vélos	Eviter le stationnement ventouse et libérer de l'espace de stationnement	Nombre d'opérations fourrière réalisées
AXE 3 : Soutenir un écosystème favorable au développement de la pratique vélo pour tous	Augmenter le nombre de cyclistes	Mettre en place le SRAV à l'école et développer la remise en selle	Nombre d'élèves formés au SRAV Nombre d'élèves formés à la remise en selle
	Poursuivre le financement d'association vélo	Réserver des crédits chaque année	Budget alloué aux associations cyclistes
	Poursuivre l'aide à l'achat de vélo	Réserver des crédits chaque année	Euros dédiés au soutien à l'achat
	Intégrer la pratique cyclable dans le principe du Sport santé	Expérimenter des programmes avec les maisons de santé et les professionnels de santé	Nombre de partenariat engagé
	Penser l'insertion des différentes formes de handicap dans les aménagements cyclables	Atelier dédié au sein du comité Vélo et action de communication Enquête périodique auprès des usagers porteurs de handicap	Résultats de l'enquête périodique
	Rencontrer régulièrement les cyclistes et échanger dans une logique d'amélioration continue	Organiser des moments d'échange avec les cyclistes à l'occasion de réunion ou d'événement	Nombre de comités vélo organisés Nombre d'événement organisé en lien avec la pratique cycliste



PLAN VÉLO 2 2024-2027



AXE 4 : Poursuivre le dialogue avec les cyclistes et les associations et avoir un plan de communication pour valoriser la pratique et l'encourager	Développer la culture cycliste	Elaborer un plan de communication pour valoriser la pratique et l'encourager	Nombre de campagne de communication Nombre d'articles et de publications Nombre d'événements en lien avec le vélo Budget alloué aux campagnes de communication en faveur des cyclistes
AXE 5 : Inscrire la Ville de Pantin dans l'exemplarité	Faire de Pantin une ville responsable dans laquelle la pratique cyclable au cœur d'une vision de territoire	Mettre en œuvre les objectifs du PCAET	Indicateurs PCAET relatifs à l'exemplarité de la ville

